AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0634
FR0004050300-FS0304

13 mai 2015

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 12 mai 2015, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 avril 2015, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 875 557 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,22% du capital et 7,45% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société GROUPE OPEN suite à une réduction de capital de la société.

 Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 12 mai 2015, 878 800 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,26% du capital et 7,47% des droits de vote de cette société[1].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société GROUPE OPEN par la société Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GROUPE OPEN ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Financière de l'Echiquier n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GROUPE OPEN ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 568 249 actions représentant 11 757 714 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.